

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 24/09/2018

Président : M. MAGGI

Présents : MME POLICON – MM. FOPPIANI – GONCALVES – DUPRE - ROUYER - GUERCHOUN

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission souhaite une bonne année sportive à tous les clubs du District du Val de Marne de football.

La commission conseille aux clubs de prendre connaissance du RSG du District du VDM et de ses modifications.

JEUNES

U15 – D4/C

MACCABI PARIS UJA 2 / CRETEIL UF

Du 22/09/2018

Réserve du club de **MACCABI PARIS UJA 2** sur la qualification et la participation des joueurs :

-AOUINA Samir

-SISSOKO Massire

au regard de la validité de leurs licences quant aux nécessaires 4 jours francs (article 89 du RSG de la FFF)..

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable et fondée.

Les joueurs :

-AOUINA Samir **Licence enregistrée le 20/09/2018**

-SISSOKO Massire **Licence enregistrée le 19/09/2018**

n'étaient donc pas qualifiés pour disputer la rencontre.

En conséquence, **la commission décide match perdu par pénalité au club de CRETEIL UF (-1 point, 0 but) pour avoir fait participer les joueurs non qualifiés pour en attribuer le gain à MACCABI PARIS UJA 2 (3 points, 1 but).**

Débit CRETEIL UF :	50€
Crédit MACCABI PARIS UJA :	43,50€